

EDITO La tension comme réponse à l'urgence sociale et humanitaire.

Cet automne, le gouvernement a fait le choix d'intensifier les interventions militaires sur des pays qui souffrent de conflits. Après les États Unis, la France est le pays qui largué le plus de bombes parmi les 15000 lâchées sur la Syrie ces deux dernières années. Un choix macabre de dégâts et de massacres au seul profit des marchands de canons.

Ce drame humain a pour conséquence la tentative désespérée pour des centaines de milliers de personnes de fuir le pays où elles ont tout perdu, avec l'espoir de ne pas y laisser leur vie. Le refus d'accueillir ces réfugiés de nos guerres est insupportable et nous devons exiger, en même temps que l'arrêt des interventions militaires françaises partout dans le monde, l'ouverture de structures d'accueil ici, en France.

La tension, c'est aussi la politique sociale de notre gouvernement. La loi travail qui a connu, contre elle, une mobilisation sans précédent a été l'occasion pour Manuel Valls d'user de la force dans des proportions rarement atteintes. Coup de force parlementaire avec le recours du fumeux 49.3 et usage de la force « publique » pour freiner, interdire et réprimer la mobilisation.

Dans le même temps la gestion sécuritaire des quartiers populaires est instituée comme seule réponse au désengagement organisé de la puissance publique. Le rapport du CNESECO montre une école française devenue la plus inégalitaire des pays développés avec une politique de l'éducation qui enfonce davantage ceux de nos élèves qu'elle prétend aider. Cela se traduit concrètement en Haute-Garonne par le risque de fermeture qui pèse sur le collège Raymond Badiou, situé au cœur du quartier de la Reynerie à Toulouse, au prétexte de mixité sociale ! Supprimer un collège de proximité pour faire disparaître les inégalités sociales et les difficultés scolaires, en aggravant plus encore l'enclavement d'un quartier et les difficultés d'accès au service public d'éducation, il fallait y penser ! La montée des incidents, parfois très graves dans certains établissements de la Région parisienne, mais aussi dans des lycées de notre département, prouve qu'il est urgent de nous mobiliser pour la mise en œuvre d'une véritable politique d'éducation prioritaire, afin de donner plus à ceux qui ont moins.

Destruction des services publics là où les besoins sont les plus pressants ; extension de la précarité (10 000 enseignants contractuels de plus qu'en 2012 au plan national) ; usage de la force et des menaces lorsque les résistances s'organisent, telles sont les conceptions du « dialogue social » du gouvernement.

Face à tant de sujets de préoccupation, c'est la mobilisation de toutes et tous et l'engagement dans une CGT forte qui doit nous permettre d'avancer.

ZOOM DU MOIS

Rectorat de Toulouse :
boom de la précarité p.2

SOMMAIRE

CUI : Stop précarité p. 3
ATSS : Revalorisation ? p. 3
Réforme du collège : Paroles ! p. 4
Contre le racisme d'état p. 5
Pauvreté et réussite scolaire p. 6
« Un toit pour apprendre » p. 7
Handicap : les personnels ne doivent pas être oubliés p. 8

AGENDA

MARDI 15 NOVEMBRE 11H

Allée Charles de Fitte

Musée des Abattoirs Saint-Cyp

MANIFESTATION POUR UN

LOGEMENT POUR TOUS, CONTRE LA

« CHASSE AUX PAUVRES ».

JEUDI 17 NOVEMBRE

MOBILISATION NATIONALE POUR

UNE CARTE D'ÉDUCATION

PRIORITAIRE DANS LES LYCÉES

VENDREDI 18 NOVEMBRE 9H30

Bourse du Travail

COMMISSION EXÉCUTIVE ÉLARGIE

DE LA CGT EDUC'ACTION 31

SAMEDI 19 NOV ET 10 DÉC 9H

Espace Diversités et Laïcité

38 rue d'Aubuisson à Toulouse

JOURNÉES DE FORMATION

SUR LA NOUVELLE LOI CEDESA EN

VIGUEUR À PARTIR DU 1ER NOV .

(DROIT AU SÉJOUR DES ÉTRANGERS)

par le Cercle des Voisins et le CLIC.

VENDREDI 25 NOVEMBRE 9H30

Bourse du Travail

JOURNÉE DE FORMATION

ÉLUS DES C.A.

DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

par la CGT Educ'action 31.

ZOOM DU MOIS Quand le Rectorat de Toulouse innove... en réintroduisant la précarité dans le premier degré !

En cette rentrée 2016 ce sont plus de 20 enseignant-es qu'il manquait pour assurer un-e professeur-e dans chaque classe dans les écoles du département.

C'est une première au niveau national (au moins 40 départements touchés), comme si l'administration était incapable d'anticiper et surtout de prendre en compte ses propres prévisions d'effectifs avant chaque rentrée scolaire...

Dès le 7 septembre l'intersyndicale a initié un premier rassemblement devant le rectorat pour réclamer le recours à la liste complémentaire du concours 2016 (31 collègues en tout) plutôt que de recruter des enseignant-es contractuel-les : au moins 19 sont déjà en poste...

La situation étant tellement critique dans l'ensemble des académies que le Ministère, après avoir été alerté et saisi par les organisations syndicales, a demandé aux rectorats d'avoir recours prioritairement à cette liste complémentaire. Dans notre académie telle ne semblait pas être la volonté de notre rectrice.

C'est ainsi que l'intersyndicale a proposé une deuxième mobilisation le mercredi 5 octobre avec audience.

Nous avons alors eu ce jour-là la confirmation que les 31 collègues sur liste complémentaire du concours 2016 ont été recrutés (au final, il ne restait que 22 per-

sonnes sur cette liste et seulement 20 ont répondu positivement : 17 en Haute-Garonne, 2 dans le Lot et 1 dans le Tarn).

Mais ces recrutements ne suffiront pas à couvrir les besoins !

Nous avons donc demandé la tenue du jury académique afin d'élargir la liste complémentaire.

Le rectorat s'y refuse préférant continuer d'user de contrats précaires...

En conséquence :

➤ **Les collègues recrutés sur liste complémentaire** assureront leur mission d'enseignant-es cette année et suivront leur formation de stagiaire l'an prochain à l'ESPE...

Pour autant un certain nombre de problèmes demeurent : affectations sur des classes non adaptées ou encore la non prise en compte de situations individuelles.

De plus, sur l'ESPE, des étudiant-es

se voient refuser leur inscription pour la préparation au concours au motif d'un manque de place !

La Cgt Educ'action a interpellé la rectrice et la Directrice de l'ESPE sur cette situation inadmissible.

➤ **Les collègues contractuelles** recrutés dès la rentrée poursuivront leur contrat jusqu'à son terme.

➤ **Le problème du non-remplacement n'est pas résolu** : les tensions dans notre département sont déjà palpables dans de nombreuses écoles, notamment dans celles relevant de l'éducation prioritaire où cette situation aggrave encore plus les conditions de travail de nos collègues.

Cette pénurie n'est pas un problème de gestion, mais est bel et bien organisée afin de créer des dysfonctionnements pour justifier une future liquidation du service public d'éducation (comme ce fut le cas dans d'autres services publics).



Pour la Cgt Educ'action cette situation est inacceptable !

Contactez-nous, pour lutter ensemble contre la précarité et pour obtenir les moyens nécessaires afin de faire notre travail dans de bonnes conditions !

CUI Dans l'académie de Toulouse toujours : la précarité comme variable d'ajustement au mépris des personnes et du service.

Ou comment on use de la précarité comme un mode de fonctionnement qui met à mal les personnels, les établissements, les écoles... et donc les élèves.

À ce jour le rectorat de Toulouse reconnaît manquer de plus de 350 personnels pour accompagner la scolarisation des élèves relevant du handicap dans les écoles et établissements de l'académie de Toulouse.

Alors que ce chiffre est éloquent et est le signe évident de l'impréparation de la rentrée pour un accueil des élèves, le rectorat est en train de mettre fin à des dizaines (centaines ?) de contrats CUI pour recruter des personnels accompagnant (AVS/CUI) à leur place.

Les contrats CUI non renouvelés concernent des collègues en poste sur des supports et des besoins dans les vies scolaires des collèges et lycées ou bien sur des postes administratifs dans les écoles ou établissements de l'académie.

En clair, arguant d'un manque de moyens, l'administration académique est en train de mettre en péril la vie d'établissements par la

suppression de postes de surveillance ou de secrétariat afin de pourvoir les postes indispensables à la scolarisation dans des conditions correctes des élèves en situation de handicap.

Tel est le cas par exemple au collège Toulouse Lautrec de Toulouse* ou encore dans les Lycées Fermat ou celui de Tournefeuille. C'est également cette situation que connaissent de nombreuses écoles du Lot dont les aides administratives, indispensables dans ces écoles dont la taille ne permet pas aux directeurs de bénéficier de décharge de service, ne sont pas renouvelées.

Cette situation est scandaleuse tant pour les personnels concernés qui accomplissent leur mission avec sérieux contre une rémunération au plus bas, et qui apprennent quasiment sans préavis que leur contrat, arrivé à terme, ne sera pas reconduit et qu'ils se-

ront jetés sans autre forme d'explication. C'est également scandaleux pour le bon fonctionnement des établissements au sein desquels ils assurent des missions indispensables.

Nous exigeons la reconduction de tous les contrats en cours, le recrutement des personnels d'accompagnement à hauteur des besoins ainsi que la formation et la mise en place d'un véritable statut pour les personnels concernés avec une rémunération digne.

* Au collège Toulouse-Lautrec, grâce à la pression mise par les collègues sur la direction, la secrétaire de gestion a été reconduite à son poste... précaire. La nécessité de la création d'un poste définitif est pourtant évidente : depuis plus de 5 ans, des employés précarisés se succèdent à la tâche. Et de son côté, cette salariée est reconduite depuis des années d'emplois précaires en emplois précaires, du fait même qu'elle a depuis longtemps prouvé sa fiabilité dans son travail.

ATSS Quelle revalorisation des salaires ?

La Ministre a annoncé vouloir rendre le métier d'enseignant plus attractif. Quelques mesures, dont l'examen détaillé montre qu'elles vont seulement renforcer les inégalités de traitement, sont mises en œuvre : alignement des primes entre le 1^{er} et le 2^{ème} degré ; déroulement de carrière. Qu'en est-il pour les personnels ATSS ?

Comme pour tous, le dégel du point d'indice avec une augmentation de 0,6% en Juillet 2016 et de 0,6% au 1^{er} Février 2017 est la seule amélioration de leurs salaires.

En sachant :

- que le point d'indice est gelé depuis 2010 soit une perte de 7% de pouvoir d'achat.

- que la cotisation pension civile est passée de 9,54% à 9,94% au 1^{er} Janvier 2016 soit une perte de salaire de 0,4% ;

- que cette même cotisation va successivement passer à 10,29% en 2017, 10,56% en 2018, 10,83% en 2019, pour arriver à 11,10% en 2020 soit une perte de 1,46% en 5 ans ;

ce ne sont pas les PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) qui vont permettre aux ATSS notamment de voir leur rémunérations faire le bond dont ils ont besoin pour assumer loyer, études ou encore caddy pour la famille.

RÉFORME DU COLLÈGE Où sont passés les grands discours de la révolution pédagogique ?

Le 19 mai 2015, la grève et la manifestation contre la « réforme du collège » avaient très largement mobilisé les enseignant-es contre une réforme prétendument pédagogique, qui visait in fine à faire des économies sur le dos des conditions de travail des personnels. Que s'est-il passé ensuite ? Le SNES a brillé par ses appels silencieux à lutter contre la réforme, laissant le SNALC d'un côté et la CFDT de l'autre occuper le terrain. À la CGT nous avons provoqué plusieurs intersyndicales sur le sujet afin de poursuivre la mobilisation. Nous avons aussi appelé à la convergence des luttes et à inscrire le combat contre cette réforme des conditions de travail au collège dans l'immense élan contre la « loi-travail ». Le SNES est resté aux abonnés absents tout au long du printemps de lutte, pour finalement nous imposer une énième grève de rentrée, non concertée, sans même de mot d'ordre clair contre la « réforme du collège ». Au-delà des impacts néfastes de cette réforme sur la scolarité des élèves et sur nos vies professionnelles et personnelles, cet épisode illustre au pire la duplicité du syndicat majoritaire, au mieux son absence de ténacité lorsqu'il s'agit de refuser des réformes insidieuses. Le vote récent sur le PPCR (Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations) en est encore une magistrale illustration.

La couleuvre, pourtant, nous sommes bien en train de l'avalier !

- **Une baisse drastique du nombre d'heures de cours...** Les élèves des familles populaires passeraient-ils trop de temps à l'école ? Ne nourrissons pas trop la plèbe au risque qu'elle se soulève...
- **Une mise en place d'AP (Accompagnements personnalisés) et d'EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires) très inégale d'un établissement à l'autre et surtout impossibles à placer dans les emplois du temps :** certains EPI prévus en juin sont remisés, des collègues se retrouvent à faire plus d'AP qu'à enseigner leur matière, la co-intervention en EPI sera quasiment lettre morte partout ; dans certains établissements, les emplois du temps ne sont toujours pas prêts !
- **Aucune heure n'a été attribuée à la préparation de tous ces nouveaux dispositifs :** parcours, EPI, AP... Ce sont pourtant des activités très chronophages : elles demandent une coordination et

une concertation entre plusieurs collègues, tant d'un point de vue pédagogique que pratique. Sans compter qu'aucune formation n'a été prévue, ni au PAF, ni en FIL (Formation d'Initiative Locale) pour réfléchir et faire des propositions tenables.

- **Les programmes ont été à peine allégés et, surtout, changent tous en même temps.** Toutes les progressions sont à revoir et comme les moyens pour les manuels n'étaient prévus que pour cette année et l'année prochaine, toutes les activités sont à reprendre.
- **Des parcours (citoyen, artistique, d'orientation...) en veux-tu, en voilà, auxquels personnes ne comprend rien,** à commencer par les familles. Aucun personnel, pas même les chefs d'établissement, n'est en mesure aujourd'hui de s'y retrouver dans cet écheveau d'appellations et de rubans politiques.
- **Avec les progressions, les devoirs communs, les EPI, la liberté pédagogique n'est plus qu'une belle tournure dans un texte de**

loi : en réalité, le formatage est plus que jamais en marche. L'école libérale s'installe : former des esprits obéissants, malléables et conformistes, pas totalement incultes, juste suffisamment pour intégrer « la culture du compromis », consommer et s'astreindre aux règles de la concurrence.

- **Une focalisation invasive sur la question de l'orientation professionnelle des élèves** avec des interventions dans ce domaine de toutes sortes qui conduisent à la suppression de cours. Nos élèves doivent-ils être stressés dès 14 ans par leur orientation professionnelle, alors que le taux de chômage des jeunes reste savamment élevé, que les mêmes qui promeuvent l'orientation précoce nous bassinent avec la multiplicité des bifurcations professionnelles et la formation tout au long de la vie et que ces mêmes « réformateurs » s'appliquent à déstructurer le lycée professionnel ? L'utopie de l'émancipation par l'école doit plus que jamais rester notre cheval de bataille !

Pourtant, la simple mise en place de formations, la promotion du travail coopératif entre collègues et dans la classe et la réduction du nombre d'élèves par classe auraient suffi à faire phosphorer de multiples initiatives centrée sur l'exploration, l'esprit critique et la solidarité. Il n'était besoin d'aucune réforme imposant des modalités pédagogiques d'enseignement et ré-

duisant le temps d'apprentissage scolaire pour relancer le collège. Mais quand on sait l'incurie dans laquelle se trouve l'école primaire en termes de moyens, on comprend mieux pourquoi le gouvernement a trouvé judicieux de taper dans le collège sous le vernis de la « nouvelle pédagogie ». Des fumerolles pédagogiques sont venues cacher une réforme structurelle et finan-

cière, le tout avec la bénédiction de syndicats qui n'adhèrent plus depuis longtemps au principe d'égalité et de promotion par l'école, l'école étant devenue dans leur bouche le meuble à tiroirs de tous les maux de la société. **Quand on veut tuer son chien, on l'accuse d'avoir la rage. Prophétie auto-réalisatrice : la rage commence en effet à se répandre.**

RÉPRESSION Contre le racisme d'État.

Depuis la fin du mois d'octobre, des policiers ont pris d'assaut les centres-villes, organisant des rassemblements en armes, illégaux, là où quelques mois auparavant l'État les chargeait d'empêcher les manifestants contre la « loi-travail » d'arpenter ces mêmes cœurs de ville. Avec le soutien de l'extrême-droite, les policiers apparaissent comme des victimes du système dans lequel nous vivons. Il est indéniable que leur temps et leurs conditions de travail se sont sévèrement alourdies ces dernières années et que l'entêtement gouvernemental dans plusieurs dossiers (Sivens, la loi-travail, l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, les plans de licenciement, le camp de Calais, la com-sécurité après les attentats, les sans-toit) a renforcé la pression qui pèse sur leurs épaules. Un gouvernement violent produit une police violente. Néanmoins, nous refusons d'accorder notre soutien à des fonctionnaires qui réclament d'être encore davantage armés et qui prônent la violence d'état pour résoudre les crises d'une société vérolée par le capitalisme. Les crimes policiers ne peuvent pas davantage rester impunis, mais les responsables au plus haut niveau doivent prioritairement être comptables de ces crimes.

Le 19 juillet 2016, une personne racisée est décédée après avoir eu affaire aux forces de l'ordre. Adama Traoré, 24 ans, est mort suite à une interpellation pour des motifs qui restent encore aujourd'hui très flous. Contrairement aux déclarations du procureur qui évoque une infection ayant entraîné une insuffisance cardiaque, plusieurs témoins assurent avoir vu le jeune homme écrasé au sol sous le poids des gendarmes. Sa famille porte plainte contre ces gendarmes pour *faux en écriture, dénonciation calomnieuse et modification de scène de crime*, action légitimée par de nombreuses irrégularités et zones d'ombres dans la procédure. Adama Traoré n'est pas le seul à subir le même sort: tous les ans, 10 à 15 personnes issues des quartiers po-

pulaires sont assassinées par les forces de l'ordre. A chaque fois la même rengaine, des policiers protégés par leurs collègues et par leur hiérarchie, jusqu'à l'impunité. **Cet acte est révélateur d'un racisme d'État entretenu afin de susciter la division des travailleuses et travailleurs et de détourner leur attention de la question sociale.** Au lieu de parler hausse du chômage, casse du code du travail (la mobilisation contre la loi travail, ce n'est pas fini!) ou sous effectifs dans la fonction publique (éducation, santé...), médias dominants et responsables politiques détournent l'attention du public en direction du burkini, du port du voile, du hallal dans les cantines et de la soit disant remise en cause de la laïcité.

Nous rappelons que la laïcité doit garantir le neutralité de l'État en la matière, permettant à chacun-e-s d'exprimer sa religion dans l'espace privé comme dans l'espace public dans le cadre réglementaire et non d'empêcher des croyant-e-s (ici les musulman-e-s) de la pratiquer ou de symboliser leur appartenance à une communauté.

Nous réclamons que justice soit faite pour Adama Traoré ainsi que pour toutes les victimes des forces de l'ordre. Nous réaffirmons que le problème c'est le capitalisme qui licencie, qui privatise, qui casse les droits collectifs au profit d'une concentration du pouvoir et des biens, et pas des musulman-e-s et « racisé-e-s » qui sont parmi les premières victimes de ce système.

GRANDE PAUVRETÉ ET RÉUSSITE SCOLAIRE Ou quand le ministère joue les tartuffes devant la misère sociale des élèves...

Enfin, pouvait-on se dire, l'institution se penche sur les effets de la grande pauvreté et de la misère sociale sur la scolarité de nos élèves. Malheureusement la lecture de ce rapport de l'IGEN remis à la ministre de l'éducation nationale en mai 2015 passe complètement à côté de ses ambitions, malgré ses quelques 220 pages.

Ce rapport est divisé en 2 parties : la première, la plus intéressante qui s'intitule « **l'école face aux situations de grande pauvreté des élèves** » et la deuxième qui fait état d'un certain nombre de **préconisations auxquelles on ne s'attendait pas**, tant les constats et situations décrites dans la première partie laissaient penser qu'enfin quelque haut fonctionnaire du ministère aurait le courage de pointer la responsabilité des politiques mises en œuvre depuis plus de quinze ans plutôt que de proposer de les poursuivre !

Le constat.

Le rapport fait état de près de 9 millions de pauvres en France dont 3 millions d'enfants et d'adolescents avec un taux de pauvreté en constante augmentation depuis 10 ans. Le nombre de familles monoparentales s'accroît : 46 % des enfants pauvres y vivent.

La pauvreté est, selon les auteurs du rapport, silencieuse et discrète car elle reste un grand tabou dans les familles qui n'en parlent pas. C'est dans ce contexte, note le rapport, que l'école n'est plus seulement un lieu d'apprentissage obligatoire mais est devenue aussi une institution d'aide aux familles en tant que lieu de repérage mais aussi de recours à des personnels sociaux.

En même temps que les politiques ont fait disparaître de certains quartiers ou villages les services publics dits de proximité, il n'y demeure souvent plus que l'école.

L'impact de la détresse sociale n'est pas neutre sur la capacité des jeunes à être disponible pour l'apprentissage. Sur ce point le rapport pointe l'impact de la précarité de l'hébergement dans la relation de la jeunesse à l'école et précise que les familles mal logées déménagent deux fois par an en moyenne.

Pour donner un exemple parmi tant d'autres de préconisation en total décalage avec la gravité de la situation décrite, ici le rapport propose de construire un outil pédagogique de suivi des enfants amenés à changer fréquemment de lieu d'hébergement... On ne parle d'ailleurs même pas de lieu d'habitation mais de simple hébergement. Pourquoi ne pas proposer aux familles de camper dans les cours d'école ?!

Sur les **signes apparents chez l'élève** de situation de précarité le rapport en pointe certains tels que l'absentéisme, la tenue vestimentaire non adaptée. Ou encore les problèmes d'hygiène...

Le rapport pose la question suivante : « **est-il supportable que des enfants vivent ainsi dans notre pays ?** »

Aucune réponse n'y est apportée et ce ne sont pas les préconisations proposées qui changeront quoi que ce soit.

La vie difficile des élèves.

Le rapport pointe également, au-delà de la faiblesse des ressources, le manque de moyens culturels et sociaux à leur disposition.

Sur le plan des aides il apparaît de

façon évidente que ce sont les familles les plus en difficulté qui ne perçoivent pas les bourses d'équipement par la collectivité territoriale de rattachement (Région pour les lycéens). Les fonds sociaux quant à eux sont épuisés très rapidement alors même que de nombreux élèves qui pourraient y prétendre ne font aucune demande.

C'est sans grande surprise que le rapport rappelle les **inégalités entre les enfants des quartiers de l'éducation prioritaire et les enfants des quartiers de centre ville**.

« Les premiers pouvant beaucoup moins compter sur leur environnement familial pour leur permettre de s'ouvrir au monde (moins de livres, ils lisent moins) ».

A cela s'ajoute la concentration géographique des enfants issus de l'immigration. La France battant le triste record au sein des pays de l'OCDE de la concentration. « 70% des élèves issus de l'immigration sont scolarisés dans les quartiers des établissements qui affichent la plus forte concentration de cette (sic) population ».

Sur ce point, on pourra relever la quatrième préconisation qui propose une meilleure répartition géographique des élèves nouvellement arrivés en France. Par contre le rapport n'évoque pas du tout les moyens et dispositifs d'accueil tel que l'enseignement du FLE...

Sur la restauration scolaire.

Le rapport pointe un coût encore trop élevé pour de nombreuses familles. Les bourses ne permettent pas de couvrir les frais de restauration scolaire, qui ne sont pas les seuls frais, faut-il le rappeler.

On signale le témoignage de chefs d'établissement qui font état d'élèves partant le vendredi avec beaucoup de pain afin de faire des réserves pour le week-end...

Le rapport évoque les efforts faits par de nombreuses collectivités territoriales (région, département, communes) pour l'accueil de tous les élèves à la restauration scolaire. Pourtant la tendance est plutôt à une hausse des tarifs et à un désengagement de ces mêmes collectivités avec une privatisation croissante des services de restauration s'accompagnant généralement d'une dégradation du service pour un coût plus élevé, à la charge des familles. Nous aurions pu apprécier que la

préconisation sur la restauration scolaire, en plus d'un accès non restrictif, propose la garantie de tarifs accessibles et dégressifs jusqu'à la gratuité pour que chaque enfant puisse manger, a *fortiori* ceux qui sont les plus en difficulté.

Sur la gratuité de l'école.

En plus d'une charge de plus en plus importante à la charge des familles pour l'équipement « de base » le rapport pointe la difficulté pour beaucoup d'élèves de participer aux sorties et voyages scolaires du fait d'un coût que les familles ne peuvent pas assumer. Ces voyages sont de fait de plus en plus réservés aux élèves dont les familles peuvent payer 300 à 400 euros.

Si ce constat est plus qu'alarmant et a au moins le mérite de pointer « officiellement » une réalité terrible pour un pays qui se veut un des plus riche de la planète, les préconisations ignorent totalement la possibilité d'accroître les moyens dévolus à notre ministère en moyens humains (personnels enseignants, sociaux, de santé, de service... pour les écoles et établissements) ainsi qu'une réelle gratuité avec prise en charge totale des frais de scolarité et de participation aux activités culturelles proposées.

Non, au contraire, il se contente de réitérer les mêmes « solutions » qui consistent en un redéploiement de moyens.

Une des préconisations les plus significatives est celle qui consiste en la suppression du redoublement : très clairement les auteurs du rapport expliquent que cette mesure, dont on nous a dit qu'elle relevait de l'intérêt des élèves, permettra en fait une économie de 2 milliards d'euros par an d'ici 2027.

La pauvreté et la misère comme moyens pour faire des économies ! On n'osait y penser, l'IGEN l'a fait.



MAL-LOGEMENT Campagne du DAL pour nos élèves !

Aujourd'hui plus de 600 000 enfants en France subissent les conséquences du mal-logement : problèmes de santé, fatigue, parcours scolaire compliqué...

Parmi eux, certains sont à la rue avec ou sans leur famille ; d'autres sont hébergés chez des tiers ou à l'hôtel ; certains vivent dans des structures d'hébergement collectives ; d'autres subissent les mauvaises conditions de leur logement (insalubre ou surpeuplé).

Le mal-logement a des conséquences directes sur la santé des enfants : saturnisme lié à la présence de plomb, pathologies respi-

ratoires (asthme), infections dermatologiques... L'intoxication au plomb concernerait 85 000 enfants de moins de 6 ans vivant dans des logements vétustes. L'absence ou les mauvaises conditions de logement ont des conséquences sur la vie de l'enfant, et notamment sur sa réussite et son adaptation scolaire. La durée et la qualité du sommeil vont être impactées, tout comme l'alimenta-

tion et l'hygiène, engendrant des difficultés à l'école.

Le DAL Toulouse31, rejoint par la FCPE, a lancé la campagne « Un toit pour apprendre », avec une première action le mercredi 12 octobre dernier devant le Rectorat. Prochain temps fort sur les allées Charles de Fitte le mardi 15 novembre : **l'Union Départementale CGT 31 invite tous les militant-es et sympathisant-es à s'y joindre.**

HANDICAP Les personnels ne doivent pas être oubliés !

Aujourd'hui, malgré les récentes évolutions en faveur des personnels handicapés, leurs situations sont encore insuffisamment prises en compte. Ils doivent définitivement bénéficier d'aménagements efficaces et pérennes.

Pour ceux de nos collègues qui sont concerné-e-s par le handicap, cette situation est synonyme de :

- **Pénibilité** pour exécuter les mêmes missions que les personnels valides ;
- **Fatigabilité accrue** ;
- **Lenteur dans la réalisation des actes quotidiens.**

Aujourd'hui encore, l'ensemble des écoles et établissements relevant de l'éducation nationale, s'ils ont fait l'objet de mise en conformité depuis la loi de 2005, ne le sont toujours pas totalement. Des disparités perdurent qui ne sont pas sans conséquence sur l'état de santé des personnels concernés (accès aux toilettes, aménagement des salles de classe, manque d'équipements spécifiques au handicap, APSH en nombre insuffisant ou à trouver soi-même...).

Par ailleurs, les démarches administratives inhérentes au handicap et les rendez-vous médicaux et paramédicaux indispensables à la bonne santé des personnes handicapées sont des contraintes chronophages, qui alourdissent de fa-

çon considérable leur emploi du temps.

Aujourd'hui les dispositifs d'aide existants sont loin d'être suffisants. Alors même que le handicap est bien souvent générateur de frais supplémentaires qui ne sont pas toujours pris en charge par la MDPH, notamment l'achat d'un véhicule aménagé, outil fondamental pour assurer l'autonomie, donc l'insertion professionnelle, et par voie de conséquence l'émancipation dans la société, les revenus des personnels handicapés sont souvent rétrécis : **si les temps partiels sont de droit, ceux-ci sont totalement à la charge des personnels, les condamnant de fait à une précarité financière et à une pension de retraite amputée.**

Non, le temps partiel n'est pas un choix ! Il est subi par beaucoup de collègues handicapé-es qui ne tiennent pas physiquement en exerçant à temps plein.

C'est pourquoi nous revendiquons pour les personnels handicapés, dans la continuité des recommandations de la DGRH du Ministère de

l'Éducation Nationale au sujet du handicap :

- **Une décharge de service** équivalente au taux d'invalidité avec maintien d'un traitement à 100% ;
- **Une mise en conformité totale de tous les établissements pour l'accueil de l'ensemble des personnels en situation de handicap** (malvoyants, non-voyants, personnes qui se déplacent en fauteuil roulant, malentendants...) ;
- **Une prise en compte systématique du handicap par l'aménagement du temps de service** (emploi du temps, salle de classe accessible, aménagée et équipée...) ;
- **Une prise en charge systématique des équipements spécifiques** en coordination avec l'agent pour le choix des matériels ;
- **Un recrutement d'APSH formés, stabilisés et bénéficiant d'un cadre statutaire.**
- **Le recrutement de personnels en nombre** dans les rectorats (assistant-e-s sociales, infirmières...) ;
- **Une retraite à taux plein.**



Bulletin Contact / Adhésion

À remettre à un-e militant-e ou à renvoyer à

19 Place Saint-Sernin – 31000 Toulouse

contact@lacgteducation31.fr

Je souhaite : me syndiquer prendre contact

Nom - Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Code postal / Commune :

Grade ou corps - Discipline :

Établissement/École - Commune :

.....

Téléphone - E-mail :

CONTACTS

LACGTEDUCATION31.FR

POUR VOUS INFORMER, MILITER

COLLECTIVEMENT ET VOUS DÉFENDRE

Permanence mercredi a-m ou sur RV

Bourse du Travail

19, place Saint-Sernin

31070 Toulouse Cedex 7

05 61 22 18 89 / 06 77 10 84 80

contact@lacgteducation31.fr

eluscgteductoul@gmail.com

UNSEN.CGT.FR

UNION NATIONALE DES SYNDICATS

DE L'ÉDUCATION NATIONALE

263 rue de Paris

93 515 Montreuil Cedex

01 48 18 81 47 / unsen@ferc.cgt.fr